

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 179-21**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 179-21 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 3^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,

A blue ink signature, appearing to read "M. Giard", is written in a cursive style.

M^e Marc Giard, OMA, avocat